



Disponible en version  
audio

[apf-francehandicap.org/](http://apf-francehandicap.org/)

Magazine trimestriel de la Délégation 35

PREMIER TRIMESTRE 2024

2024



## Edito

Tous Mobilisés et Acteurs



Nous n'avons, comme chaque année, pas manqué de répondre positivement à l'invitation à participer à l'assemblée départementale d'APF France handicap, organisée le mardi 19 décembre.

Cela a été l'occasion pour notre association de faire le bilan de ses activités et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Nous serons en particulier mobilisés autour du projet associatif 2024-2028 « *Droit devant et droits d'avenir – Soyons le changement* », décliné dans un plan d'actions départemental qui sera la feuille de route de notre association.

APF France handicap et l'AFM Téléthon nous invitent, par ailleurs, à nous rassembler sur la question des services à domicile et à partager nos témoignages auprès des députés.

Il est essentiel de leur rappeler à quel point la vie à domicile est un réel sujet d'inquiétude pour chacun d'entre nous qui aspirons à une vie la plus autonome possible.

L'équipe d'Han'dizou revient dans ces pages sur cette actualité importante.

J'espère que vous avez profité des fêtes de fin d'année et je vous remercie de rester tous mobilisés et acteurs.

Patrick AUBRY Représentant départemental

## SOMMAIRE

### Page 1 Edito

### Pages 2 et 3 Actualités nationales

Ecole: déscolarisation, accompagnement, inclusion

### Pages 4 à 8 Actualités Nationales/Brèves

Enfants, handicap, sport et loisirs, ressources AAH, MVA, Pension d'invalidité

Entreprises adaptées, chômage, bourse d'étude  
Accessibilité, cartes européennes, ambassadeurs, financements

### Pages 9 Infos APF France handicap

Accès aux soins, annuaire de l'accessibilité,

### Pages 10 à 13 Infos territoriales

COPIIL sensibilisation, village des possibles

BusbioGNV, association Madelez à Rianteq,

Regards Croisés à Saint Malo

Nouveauté stationnement payant à Rennes

### Page 13 à 19 Infos Délégation

Retraite de Franck Le Du

Bilan activité du Conseil APF de Département,

Projet associatif national et départemental

Campagne urgence aide humaine,

Groupes Relais

Exposition Visions du Monde à Rennes

Initiatives solidaires, actions ressources

### Page 20 et 21 Culture

Page des lecteurs, à écouter

### Pages 21 à 23 Sports

Handbike, foot-fauteuil,

Alerte JO 2024

### Page 24 Infos pratiques

## École : les rentrées se suivent et se ressemblent.

### Des enfants en situation de handicap non scolarisés

Depuis 2019, l'UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés) recueille le témoignage de parents qui rencontrent des difficultés pour scolariser leur enfant en situation de handicap (voir sur [marentree.org](http://marentree.org)). Cette année, une enquête de terrain, auprès de 2 000 enfants, révèle que les trois quarts d'entre eux bénéficient de moins de 12 h de scolarisation par semaine. Manque d'accompagnement et d'aides, scolarisation inadaptée : « *En attente d'une place en IME depuis 2 ans, Mélissa est rentrée en 6ème en classe ordinaire avec une aide humaine mais uniquement le matin : un des parents ne peut donc pas travailler l'après-midi.* »

Dans les établissements médico-sociaux qui accueillent 15 % des jeunes en situation de handicap, la situation n'est guère plus brillante. L'UNAPEI a réalisé une enquête dans 6 régions (dont la Bretagne) auprès des structures de son réseau. Sur 1 600 enfants accueillis en IME (Institut Médico-Educatif), les deux tiers bénéficient chaque semaine de moins de 6 heures de scolarisation. Même si on prend en compte le fait que, pour la plupart des jeunes de ces institutions, le temps plein est rarement concevable, force est de constater que le droit à l'instruction est loin d'être effectif. Très souvent, en effet, dans les établissements médico-sociaux dont la raison d'être est souvent le soin, l'enseignement est un « service périphérique ». Et l'Éducation nationale y est peu présente : très peu de plans personnalisés de scolarisation sont établis, et le nombre d'enseignants mis à disposition de ces établissements est très insuffisant.

Pas étonnant dans ces conditions que la Défenseure des droits rappelle que « *20% des saisies relatives aux droits de l'enfant concernaient des difficultés d'accès à l'éducation des enfants en situation de handicap* ».



De la même façon, on ne s'étonnera pas que la France soit montrée du doigt par le Comité des droits sociaux du conseil de l'Europe, qui précisait que « *le droit à une scolarisation inclusive c'est le droit pour chaque enfant, quel que soit son handicap, à participer à l'école, de l'accepter en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que ses capacités et besoins éducatifs* »

Dès lors les associations représentatives réclament un changement radical : Éducation nationale et établissements médico-sociaux doivent aller au-delà de la simple coopération et démarrer un vrai travail conjoint « *pour rassembler les compétences nécessaires à la mise en place des adaptations conformes aux besoins des élèves.* » (B. Kail – APF France handicap).

Concrètement, cela passe par exemple par le déploiement des Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (ÉMAS). On en compte aujourd'hui 166, il en faudra rapidement 3 000, souligne l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés). Ces équipes médico-sociales pourront intervenir directement auprès des élèves dans l'école et venir en appui des équipes éducatives.

**numéro vert en cas de difficulté : 0805 805 110.**

Il permet de joindre des cellules d'écoute départementales.

## Où va l'accompagnement des élèves en situation de handicap ?

En grève le 13 juin, les AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) étaient à nouveau en grève le 3 octobre. Les décisions du gouvernement prises entre temps (accès au contrat à durée indéterminée au bout de 3 ans et augmentation de 125 € par mois) n'ont visiblement pas suffi à calmer la colère de ces personnels.



C'est que les temps partiels imposés les maintiennent en dessous du seuil de pauvreté. Et la promesse d'un temps plein à la rentrée 2023 n'a pas été tenue ; l'enjeu était important (400 à 500 € par mois) ; mais E. Macron s'est engagé un peu vite à la place des

collectivités locales en leur demandant de financer le temps de travail des AESH sur le temps extra scolaire (cantines, activités péri-scolaires) : cette hypothèse de travail est toujours au point mort et peu susceptible de se concrétiser rapidement. Outre leur difficultés financières, les AESH sont nombreux à rencontrer des conditions de travail difficiles : affectation sur plusieurs établissements, grand nombre d'élèves à accompagner, flexibilité des emplois du temps, ... A tout cela s'ajoutent des menaces de remise en cause de leur métier et de la nature même de leurs interventions : il est question de créer un nouveau corps, les ARE (Aides à la Réussite Éducative), qui absorberait les AESH et les AED (les Assistants d'Éducation qui exercent des fonctions de surveillance et d'encadrement des élèves).

Les AESH voient dans cette évolution une négation de leur spécificité puisqu'ils seraient amenés à faire toutes sortes de tâches qui ne relèvent pas de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (surveillance, contrôle des présences, remplacement de professeurs absents, etc.). Les AESH veulent la reconnaissance de leur profession, un vrai statut et une intégration dans les corps de catégorie B (niveau bac). Le chemin à parcourir paraît encore bien long.

A la rentrée sur 4 000 élèves en situation de handicap pour lesquels la MDPH (Maison Des Personnes Handicapées) a notifié un besoin d'accompagnement, 900 élèves se sont retrouvés sans AESH le jour de la rentrée. (source Rectorat de Rennes)

## Inclusion scolaire : le regard des enseignants

Le collectif "Ma place, c'est en classe" (dont fait partie APF France handicap) a commandé à l'IFOP (Institut Français d'Opinion Publique) une enquête auprès de 600 enseignants pour connaître leur perception de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Les réponses varient selon le type de handicap dont l'élève est porteur : très peu d'enseignants sont réticents à l'idée d'accueillir un élève en fauteuil roulant ; à l'inverse une majorité d'entre eux se montre réservée pour accueillir un enfant ayant des troubles psychiques. Les résultats du sondage varient également selon le profil des en-

seignants interrogés : en général, ceux qui ont déjà reçu un enfant en situation de handicap dans leur classe se montrent moins réticents ; de même s'ils ont bénéficié d'une formation, les appréhensions sont moins manifestes. Pour que ce beau projet de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap devienne une réalité, le collectif « Ma place, c'est en classe » appelle à y mettre les moyens : recrutement d'Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH), diminution du nombre d'élèves dans la classe quand l'un d'entre eux bénéficie d'un projet personnalisé de scolarisation, formation des professeurs et des personnels de

l'école et présence d'enseignants spécialisés référents.

Ces demandes font écho à la recommandation de la Défenseure des droits qui « constate que les établissements scolaires, faisant face à un nombre d'élèves par classe souvent très élevé, et très sollicités pour la mise en œuvre de l'école inclusive, ne se voient pas allouer les moyens nécessaires pour permettre une inclusion respectueuse des droits et de l'intérêt supérieur des enfants handicapés. Elle appelle urgentement les pouvoirs publics à mobiliser les moyens indispensables pour garantir l'école inclusive. »

## Quel droit des enfants en situation de handicap au sport et aux loisirs ?

La Défenseure des droits souligne dans un rapport récent, la difficulté d'accès aux activités de sport et de loisirs pour les enfants en situation de handicap.

La Caisse Nationale des Allocations Familiales en dénombre moins de 1 % dans les centres de loisirs et ils ne sont que 20 % à être accueillis dans les activités périscolaires (pourtant plus de la moitié des parents sont demandeurs).

Manque d'équipements, manque d'accompagnants, absence de transports, défaut d'accessibilité, préjugés et craintes... La pratique d'une activité sportive ou culturelle par les enfants en situation de handicap se heurte à de nombreux freins.

« *Essentielle pour le développement de l'enfant* », la pratique de jeux et d'activités récréatives est un « *vecteur d'apprentissage et de socialisation* ».

La Défenseure des droits demande donc des « *mesures appropriées* », pour que tous puissent effectivement faire valoir ce droit. Et elle émet des recommandations en ce sens : accès effectif aux heures d'éducation physique et sportive à l'école, liberté de choisir des activités individuelles en milieu ordinaire, financements pour les associations qui réalisent des activités ludiques et artistiques dans les hôpitaux, renforcement de la formation des professionnels éducatifs, médicaux et médico-sociaux..



## Le pouvoir d'achat de l'AAH progresse moins vite que le SMIC.



Le fossé entre l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) et le SMIC (Salaire Minimum de Croissance) se creuse :

- -7 % entre 1990 et 2023.
- Le décrochage est plus important encore pour le RSA (Revenu de Solidarité Active) - 17 %.

## Qu'est-ce que la majoration pour vie autonome (MVA) ?

La **majoration pour la vie autonome (MVA)**, qui a remplacé l'aide à l'autonomie, est une prestation forfaitaire mensuelle qui s'ajoute à l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Elle permet aux personnes en situation de handicap vivant dans un logement de faire face aux dépenses que cela implique.

Pour percevoir cette aide (d'un montant de 104 €), il faut :

- bénéficier d'une AAH à taux plein ou en complément d'une pension
- avoir un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 %
- vivre dans un logement indépendant (logement personnel ou logement du couple)
- percevoir une aide au logement
- ne pas toucher de salaire.

Un effet rebond de la déconjugalisation de l'AAH, c'est que certaines personnes qui étaient privées de cette allocation en raison des revenus de leur conjoint vont pouvoir en profiter désormais (s'ils remplissent les conditions mentionnées ci-dessus).

Il n'y a pas besoin de notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour bénéficier de la MVA. La caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) l'attribue automatiquement dès lors que les conditions sont remplies. On peut consulter sa caisse si on pense être victime d'un oubli.

## Mieux connaître la pension d'invalidité

À côté des titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé (1,2 million de personnes), on compte un autre grand groupe de personnes en situation de handicap : les 800 000 personnes qui perçoivent une pension d'invalidité.

On distingue 3 catégories d'invalidité :

- ◆ invalidité de catégorie 1 : environ 1/4 des pensionnés. Ils sont reconnus capables d'exercer une activité rémunérée. Ils perçoivent 30 % du salaire annuel moyen.
- ◆ invalidité de catégorie 2 et 3 : ils sont reconnus absolument incapables d'exercer une profession quelconque. Ils perçoivent 50 % de leur salaire annuel moyen.
- ◆ invalidité catégorie 3 : environ 2 % des pensionnés d'invalidité. Ils ont besoin de l'assistance d'une tierce personne pour les actes ordinaires de la vie. Ils perçoivent une pension majorée de 40 % (ATP : Allocation Tierce Personne).

Le montant de la pension varie considérablement selon la situation de la personne concernée.

Le montant moyen, toutes catégories confondues, est de 746 €.



Si les revenus du couple ne dépassent pas 1 550 €/mois, les pensionnés peuvent demander l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI, montant maximum 550 €/mois). Moins de 10 % des pensionnés touchent l'ASI.

Près de 90 000 personnes entrent dans le dispositif de l'invalidité chaque année. Leur âge moyen est de 47 ans. Les femmes y sont un peu plus nombreuses que les hommes (53%). Leur niveau de qualification est moins élevé que dans la population générale (1/4 n'a aucun diplôme et 1/4 a un diplôme égal ou supérieur au bac).

La pension d'invalidité prend fin à l'âge légal de départ à la retraite et est remplacée par une pension de retraite à taux plein pour inaptitude.

## Personnes handicapées vieillissantes :

### la Cour des Comptes tire la sonnette d'alarme.

Les personnes handicapées vieillissantes sont de plus en plus nombreuses, mais ce phénomène n'a pas été anticipé par les pouvoirs publics, si bien que pour ces personnes, l'accès aux soins est plus compliqué que pour la population générale.

Les besoins en accompagnement font défaut : seules quatre personnes sur dix (41 %) accèdent aux services d'aide à domicile dont elles auraient besoin.

Les personnes qui s'orientent vers un établissement ont du mal à trouver une place conforme à leurs besoins : les EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) manquent de moyens adaptés pour prendre en charge les situations de handicap.

Enfin les ruptures de parcours sont très difficiles à vivre : c'est notamment le cas pour les travailleurs en Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).



Quand ils arrivent à l'âge de la retraite, ils doivent quitter leur logement en foyer et perdent leur accompagnement médico-social.

La Cour des comptes recommande de renforcer l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes vivant à domicile par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Elle incite également l'État à investir un milliard d'euros par an pour répondre aux besoins de ces personnes.

## Les Entreprises adaptées sous la loupe de la Cour des Comptes

Il existe 752 Entreprises Adaptées (EA) qui emploient l'équivalent de 25 000 personnes à temps plein (dont au moins 55 % de personnes en situation de handicap). Leur chiffre d'affaires s'élève à 1,5 milliard € et elles bénéficient de plus de 400 millions d'aides publiques.



La Cour des Comptes observe que ces entreprises évoluent peu : à part la féminisation qui augmente légèrement ces dernières années, peu de changement dans les EA qui restent caractérisées par l'emploi d'une majorité de personnes âgées et peu formées.

Et la mobilité n'augmente guère : le taux de sortie plafonne à 2 % et la création des dispositifs expérimentaux (travail temporaire et Contrats à Durée Déterminée dits « tremplin » censés permettre l'insertion en entreprise classique) n'a pas apporté les résultats escomptés : le taux de sortie stagne à 4 %, bien loin de l'objectif initial de 30 %.

Outre que l'objectif initial de 30 % de sortie des EA vers les entreprises ordinaires paraît parfaitement irréaliste (il est de 6 à 8 % dans les autres pays européens), il faut tenir compte de différents facteurs rendant difficile la réalisation de cet objectif :

- ⇒ « un accompagnement insuffisant de Pôle emploi, de Cap emploi et des missions locales ».
- ⇒ Les salariés n'ont pas forcément intérêt à quitter l'entreprise adaptée pour un employeur ordinaire car ils ne gagneraient pas davantage et perdraient « *un cadre de travail et un contexte managérial bienveillants* ».
- ⇒ Les EA sont tentées d'utiliser ces contrats « tremplin » et les aides financières qui vont avec pour organiser leurs propres recrutements, voire pour créer de nouvelles activités « *sans avoir l'intention d'encourager à partir à la concurrence des salariés qu'elles auront formés* ».

En conséquence, la Cour des comptes propose de moduler les aides aux postes – la subvention accordée par l'État – afin de mettre l'accent sur les emplois nouvellement créés et sur les actions visant à faciliter les sorties vers un employeur ordinaire.



Par ailleurs, la Cour des comptes s'inquiète de la mise en concurrence, pour l'accès aux marchés publics, des EA avec les entreprises d'insertion qui emploient des publics très éloignés de l'emploi, depuis une ordonnance d'octobre 2022. Ces marchés n'étant pas extensibles, il faudrait, selon la Cour des comptes, que les EA parviennent à développer leurs propres ressources.

## Chômage en baisse

Le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap a diminué : il est de 450 000 (contre 518 000 en 2018) et le taux de chômage s'établit à 12 % alors qu'il s'élevait à 15 % en 2021.

Les travailleurs en situation de handicap bénéficient de l'embellie générale sur le marché de l'emploi. Le taux de chômage de la population active est en effet à son plus bas niveau depuis 2008 (7,2 %).

On peut y voir également les effets du rapprochement de CAP emploi et de Pôle emploi : meilleure connaissance des mesures de droit commun par les conseillers spécialisés de Cap Emploi et recours accru aux aides de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) par les conseillers de Pôle emploi.

Ont joué aussi dans la décreue du chômage les aides pour la conclusion des contrats en alternance (14 000, deux fois plus qu'en 2019) et pour les emplois aidés (7 600, 3 fois plus qu'en 2019).



Ces aides seront augmentées en 2024 : ainsi, 39 millions seront affectés à l'emploi accompagné pour soutenir 3 500 travailleurs en situation de handicap de plus, contre 24,5 millions en 2023.

A contrario, on n'oubliera pas de mentionner les radiations administratives, particulièrement nombreuses chez les demandeurs d'emploi en situation de handicap de très longue durée (inscrits au chômage depuis plus de deux ans), qui ont vu leurs effectifs baisser de 15 % !

On notera, pour finir, que depuis la crise du COVID, les travailleurs en situation de handicap ont été nombreux à renoncer à prendre ou reprendre une activité professionnelle. Une étude publiée par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du ministère du Travail souligne que « la nette baisse du taux de chômage des personnes reconnues handicapées entre 2019 et 2022 provient pour moitié de la progression de l'emploi et pour moitié d'un comportement de retrait de la population active. »

## Étudiants en situation de handicap : des bourses d'études plus faciles à obtenir

Dans l'enseignement supérieur, les bourses sont attribuées en fonction des ressources de la famille.

Le plafond des ressources donnant droit à une bourse varie en fonction du décompte des points de charge de la famille (éloignement = 1 point ; enfant à charge = 2 points, etc. jusqu'à un maximum de 17 points). Plus le nombre de points est élevé, plus le plafond de ressources ouvrant droit à cette aide est élevé et plus le montant de la bourse elle-même est élevé (de 1 434 €/an à 6 335 €/an selon les situations).

Pour les étudiants en situation de handicap, le même décompte a lieu, mais on y ajoute les points de charge liés au handicap (4 points), ce qui leur facilite l'accès à cette aide.

Sont également concernés par ce « coup de pouce » les étudiants de proches en situation de handicap venant en aide, de

manière régulière, à un parent pour accomplir tout ou partie des actes de la vie quotidienne.

Autres dérogations concernant les étudiants en situation de handicap :

- La limite d'âge de 28 ans pour la première demande de bourse ne s'applique pas aux étudiants reconnus handicapés.
- Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une bourse pendant dix ans contre sept années dans le droit commun, durant l'ensemble de leurs études supérieures.



## ACCESSIBILITÉ

### Bientôt des cartes européennes du handicap et du stationnement ?

Afin de s'assurer que les personnes en situation de handicap puissent circuler librement dans l'Union Européenne (UE), la Commission européenne a présenté, le 6 septembre 2023, une proposition visant à créer deux cartes.

#### ♦ Une nouvelle carte européenne du handicap

Cette carte servira de preuve du statut de handicap dans tous les pays de l'UE. Ce statut accordera aux titulaires un accès égal à des conditions spéciales et à des trai-

tements préférentiels partout dans l'UE. Par exemple, ils pourraient payer moins cher des billets de train, de métro, de musée ou de match de football, avoir accès à des informations de manière à pouvoir les lire et les comprendre. La nouvelle carte européenne du handicap sera utilisée dans les 27 pays de l'UE.

#### ♦ Une carte européenne de stationnement améliorée

Actuellement, chaque pays de l'UE a sa propre carte de stationne-

ment pour les personnes en situation de handicap. Cette nouvelle carte remplacera toutes les autres au sein de l'UE.

#### Délai ?

Cette proposition sera négociée par le Conseil de l'UE et le Parlement européen, et un acte juridique sera adopté, obligeant les gouvernements de l'UE à mettre en œuvre les cartes pour leurs ressortissants dans un délai de deux ans et demi.

### Ambassadeurs Version 4 pour moins de 500€ par mois !

Au cours du 8ème Comité Interministériel du Handicap, le 20 septembre dernier, Élisabeth Borne, Première ministre a annoncé l'objectif de mise en œuvre des mesures annoncées par le président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap du 26 Avril, et notamment le recrutement d'Ambassadeurs de l'accessibilité et ceci malgré 3 échecs depuis 7 ans.

Ces ambassadeurs sont des jeunes en Service civique, âgés de 16 à 25 ans, dont la mission est d'aller à la rencontre des commerçants, des artisans et des dirigeants de petits établissements recevant du public (ERP) dits de « 5<sup>e</sup> catégorie » et de les encourager à leur mise en accessibilité.

Parmi la douzaine de missions publiées par différentes Directions Départementales des Territoires, on trouve une annonce surprenante émanant de la préfecture de Police de Paris : « Cette mission vise à compléter les actions déjà engagées lors des visites de contrôle des établissements recevant du public pour rappeler les obligations réglementaires à respecter en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. » Il sera demandé aux ambassadeurs d'effectuer le travail de contrôleurs publics ou privés (suivi de contrôles, actions de sensibilisation) pour un temps de travail proche du temps-plein payé moins de 500 € par mois !

### Des financements pour l'accessibilité, si peu, si tard

Élisabeth Borne, Première ministre a annoncé, lors du Comité Interministériel du handicap (CIH) du 20 septembre 2023, une enveloppe de 1,5 milliard d'euros promise par Emmanuel Macron. Seuls 300 millions iront aux commerces, cabinets médicaux, hôtels et autres lieux du quotidien avec une priorité aux villes olympiques qui seront les premières bénéficiaires du fonds territorial d'accessibilité.

500 M€ serviront à cofinancer les projets des collectivités. Pour ceux de l'État « *qui seront rendus accessibles en 2027* » ce sera 210 M€. Soit un total de 1,01 milliard pour le bâti. Les 490 millions restant vont être répartis entre transports (430 M€) et mise en accessibilité des démarches et sites internet publics (60 M€). La loi de 2005 avait fixé l'échéance d'une France accessible en 2015.

Avec les agendas d'accessibilité programmée, l'État avait rallongé le délai de 3 ans pour les petits ERP et de 9 ans pour les plus importants. **Pendant 15 ans, il n'y a eu aucun soutien financier public. Il aura fallu attendre que les Jeux Olympiques 2024 se préparent pour que l'État débloque des fonds pour soutenir la mise en accessibilité des petits Établissements Recevant du Public (ERP).**



## Accès aux soins facilité, enfin un annuaire de l'accessibilité !

Co-construit par APF France handicap et le ministère de la Santé et de la Prévention, un annuaire de référencement des cabinets médicaux et paramédicaux accessibles est désormais consultable sur le site <https://www.sante.fr/>.

Son objectif est de donner aux patients une information simple et précise sur l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux. L'accessibilité au bâti pour les personnes à mobilité réduite n'est pas le seul critère retenu. Toutes les formes de handicap, moteur, sensoriel, cognitif, psychique et mental, sont prises en compte dans le questionnaire destiné aux personnels soignants.

Cette plateforme s'inscrit dans le **combat de l'association pour une réelle effectivité de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap**. Parmi elles en effet, 66% sont confrontées à des difficultés pour accéder à des soins et 50% considèrent leur état de santé comme mauvais, voire très mauvais. Trouver un professionnel de santé libéral accessible et proche de chez soi est un enjeu crucial.



### Comment ça marche ?

Les professionnels de santé, les médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes peuvent s'enregistrer sur l'annuaire de l'accessibilité des cabinets. Ils remplissent sur [Santé.fr](https://www.sante.fr/) le questionnaire élaboré et validé par plusieurs organisations représentatives d'usagers et de professionnels. Ce questionnaire porte sur l'ensemble du parcours dans le cabinet médical ou paramédical : les modalités de prise de rendez-vous, l'accès physique au cabinet, l'intérieur du bâtiment, le matériel, les formations des professionnels et les actes de soins, etc.

→ **Améliorez l'accès aux soins** des personnes à besoins spécifiques :

**Inscrivez-vous sur l'Annuaire de l'Accessibilité** des cabinets médicaux et paramédicaux !

Un outil pour toutes les personnes à besoins spécifiques : personnes en situation de handicap (**moteur, visuel, auditif, intellectuel, TSA, cognitif, psychique**), en perte d'autonomie, obèses et/ou allophones.



Les questions sont fondées sur les besoins réels des personnes et l'accessibilité universelle : l'accès à tout pour tous ! Les professionnels de santé peuvent s'inscrire, modifier ou

ajouter des informations sur l'accessibilité de leur cabinet à tout moment.

### Comment chercher un professionnel de santé sur l'annuaire ?

Sur la page d'accueil de [Santé.fr](https://www.sante.fr/),

1. **Cliquer** sur « Accessibilité des cabinets ».
2. **Sélectionner** ensuite son ou ses besoin(s) spécifique(s) ce qui permet de filtrer l'information par rapport à sa situation.
3. **Cliquer** ensuite sur le nom du professionnel de santé pour faire apparaître sa fiche complète et accéder à une liste d'informations utiles et filtrées en fonction de vos besoins dans l'encadré « ACCESSIBILITE ».

Merci de relayer cette information auprès des professionnel·les (para)-médicaux mais, également, à l'ensemble des acteur·trices que vous estimez pertinent·es.

## Comité de Pilotage (COPIL) interdépartemental sensibilisation

Depuis maintenant quelques années, les intervenant-es d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan ont décidé de se rapprocher en créant un COPIL (Comité de Pilotage) inter-départemental ayant pour objectif d'échanger sur leurs pratiques et de mutualiser leurs ressources afin d'améliorer les interventions de sensibilisation sur les deux départements.

Cette année, le COPIL a eu lieu le 21 novembre 2023 à Vannes et a rassemblé plus de 25 personnes.

Cette journée a été l'occasion de réaliser un bilan des interventions de sensibilisation sur le territoire Bretagne Sud-Est. Au total, plus de 52 interventions de sensibilisation ont été menées ; elles ont touché plus de 2 000 personnes. Les publics sensibilisés ont été autant des élèves en école élémentaire, en collège ou en lycée que des professionnels (ou futurs professionnels) dans les secteurs de l'animation, de l'éducation et du social. La diversité des personnes touchées reste stable ces dernières années.



L'équipe des intervenants a largement atteint les objectifs fixés : déconstruire certaines idées préconçues ou apporter des ressources aux professionnels dans l'exercice de leurs missions.

## « Village des possibles »

Dans le droit fil de ses initiatives en faveur de l'écologie, le climat et la justice sociale, l'association Alternatiba a organisé cette année la 6<sup>ème</sup> édition du « *Village des possibles* » les 14 et 15 octobre à Rennes, sur le Mail François Mitterrand

Cet événement avait pour objectif de réunir associations, collectifs et mouvements concernés par l'écologie, l'alimentation, la solidarité, la citoyenneté et beaucoup d'autres thèmes et s'exprimant pendant de week-end au travers d'animations, de discussions, de conférences et de spectacles .

Les valeurs de cet événement s'inscrivant en droite ligne avec les missions de notre association, nous avons répondu favorablement à l'invitation qui nous était faite et nous avons mis en place un espace de discussions sur les missions de l'association ainsi qu'une animation (mise en situation avec le parcours fauteuil).



Ce temps fort a été rendu possible grâce aux intervenant-es de la Délégation, avec, notamment, la présence de Patrick Aubry, Sandrine Baot, Patrick Morel, Marie Toubon, Yvon Nouel et Janice Phelippeau qui se sont relayés au cours de la journée pour animer cette action en toute convivialité. Cette journée fut l'occasion de faire des rencontres intéressantes et de rendre visibles les missions de l'association auprès du grand public et des acteurs-trices de proximité rappelant bien les principes de justice sociale que défend et promeut au quotidien notre association.



## Bus BioGNV adaptés à l'accueil des personnes à mobilité réduite

Dans le cadre de la transition énergétique et pour atteindre la neutralité carbone aux environs de 2050, Lorient Agglomération se fixe comme objectif de réduire de 78 % ses émissions de gaz à effet de serre pour les transports. Lorient remplace, petit à petit, sa flotte de bus gazoil en bus BioGNV (Gaz Naturel pour Véhicules). Lorient en profite également pour répondre aux demandes des associations d'usagers en situation de handicap. Trois nouveaux bus articulés BioGNV sont une première au niveau national : ils proposent

4 emplacements UFR (Usagers en Fauteuil Roulant) 3 places à l'avant et 1 à l'arrière. Cette dernière a nécessité une vraie innovation du constructeur



pour l'installation d'une rampe électrique au niveau de la 3ème porte du bus.

## Riantec. Un nouveau voilier donné à l'association Madelezh

Créée fin 2021 par Stéphane Gâteau, l'association Madelezh a pour objectif de faire découvrir la voile aux pupilles des sapeurs-pompiers ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. En partant de Locmiquélic, le voilier actuel vogue vers la destination choisie par la famille, vers Groix ou en remontant la côte vers le Finistère. De belles sorties ont été organisées en 2022 malgré une météo peu favorable.

Un nouveau voilier a été donné par un particulier à l'association. Un Trapper 500 de 8,39 m, confortable, qui pourra accueillir à son bord 4 personnes en plus de l'équipage. Stéphane Gâteau ainsi que son équipe ont un gros travail devant eux mais ils ont tous une motivation débordante et ce bateau sera prêt pour la prochaine saison.



Association Madelezh –

Place de la Mairie – 56670 – Riantec –

E-mail : [association.madelezh@gmail.com](mailto:association.madelezh@gmail.com)

## La différence, tout un art...

Le festival « Regards croisés » contribue, depuis 15 ans, à promouvoir les politiques menées en faveur du handicap. Dans ce cadre, 50 films, sur le thème « Métiers et handicaps », étaient en compétition du 8 au 10 novembre 2023 à Saint-Malo.



Le jury, présidé par Isabelle Nanty, a remis le prix de la catégorie « Autres regards » au collectif LDTUA (« La différence tout un Art ») de Vern-sur-Seiche (Ille et Vilaine) pour son court métrage présentant Fleur de Abreu, vernoise, initiatrice du collectif.

Celle-ci explique pourquoi elle dessine et pourquoi il faut passer au-dessus des préjugés sur le handicap.

Elle a initié 22 expositions avec 8 artistes, entre octobre 2021 et novembre 2023.



## Stationnement payant à Rennes :

### des évolutions à compter du 1er janvier 2024

Le conseil municipal de Rennes a adopté de nouvelles règles tarifaires pour le stationnement payant sur voirie. Elles accompagnent la mise en œuvre d'une nouvelle gestion des opérations de contrôle.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le contrôle du stationnement payant sur voirie à Rennes sera réalisé par des véhicules équipés d'un dispositif de lecture automatique des plaques d'immatriculation. (LAPI).

Toutes les Personnes à Mobilité Réduite détentrices de la carte mobilité inclusion stationnement (CMI-S) ou de la carte européenne de stationnement (CES) continueront à bénéficier du stationnement gratuit.

#### Les personnes en situation de handicap, qui apposaient leur carte mobilité inclusion

« stationnement » (CMI-S) sur le pare-brise auront dorénavant deux options pour régulariser leur situation.



→ Elles pourront s'enregistrer auprès de la Ville de Rennes pour que la plaque d'immatriculation du véhicule qu'elles utilisent le plus souvent soit connue de façon permanente.

→ Elles pourront aussi, si elles ne souhaitent pas s'enregistrer ou si elles utilisent un autre véhicule que leur véhicule habituel solliciter un ticket gratuit

\* à l'horodateur en indiquant le n° de plaque d'immatriculation, puis en choisissant le ticket "PMR: CMI-s/CES". Le ticket dématérialisé est enregistré dans une base de données, il n'est pas nécessaire de revenir le déposer dans le véhicule

\* ou sur l'application de paiement mobile. flowbird ou le site internet flowbird.fr.

La présence de la carte CMI-S sera alors vérifiée.

En l'absence de ticket, des Forfaits Post-Stationnement (FPS) pourraient donc être émis et seraient contestés à juste titre en cas de recours

#### Les démarches sont possibles

- en ligne sur le site :

<https://rennes.e-habitants.com>.

- En s'adressant au guichet de la Direction de la voirie/stationnement payant/déménagements situé au 71 rue Dupont-des-Loges (accueil du public du lundi au vendredi, sur rendez-vous, de 8h30 à 11h30).

Pour s'enregistrer auprès du bureau du stationnement à partir du 4 décembre 2023, le demandeur devra présenter :

Une copie de la carte grise du véhicule qu'il utilisera .

Une copie de sa CMI-S ou CES.

Il n'est pas indispensable que le titulaire de la carte soit le propriétaire du véhicule.

#### INFOS

Le Conseil a décidé d'étendre la gratuité du stationnement aux professionnels de santé effectuant des visites à domicile. La Ville a également décidé d'en faire bénéficier les assistants de vie sociale et les auxiliaires de vie sociale.

## En toute discrétion, Franck est parti en retraite

Toute l'équipe de la Délégation souhaite une très heureuse retraite à Franck Le Du, notre agent associatif de la Délégation depuis.....1993 !

### Cécile Cottebrune - Desbats

Des carrières de 30 ans dans la même structure, ça marque une Délégation.

Franck, c'est le visage connu de tous car c'est celui qui, 30 ans durant, a accueilli toutes les personnes arrivant à la Délégation. C'est aussi une voix que tout le monde savait reconnaître, au téléphone.

Franck c'est le collègue qui fait des plaisanteries et des jeux de mots.

Franck, c'est l'agent associatif qui maîtrise à la perfection les caprices du copieur et qui prend le temps de boire un café avec chaque adhérent ou bénévole qui vient à la Délégation "juste pour un bonjour".

Il a souhaité partir à la retraite de la même manière qu'il est arrivé chaque matin à la Délégation : en toute discrétion.

Après 30 ans de fidélité, nous lui souhaitons de prendre du temps pour lui, pour ses proches. Une nouvelle vie de jeune retraité s'ouvre à lui !

A bientôt Franck, pour un café, ou pour une blague !

### Clin d'œil de Stéphanie Piron

"On m'a demandé d'écrire un mot sur Franck et sincèrement je ne sais pas quoi dire ou plutôt je ne sais pas par quoi commencer. Je le connais depuis 2007, date de mon arrivée à la Délégation, et c'est pour moi plus qu'un collègue.

Derrière ses blagues parfois pas drôles et son air de "je m'en fous" c'est une personne attentionnée, toujours à l'écoute et prête à aider. Son départ à la retraite a été à son image : simple et discret. J'ai déjà prévu de le revoir car un gars comme ça, on ne l'oublie pas."



## Rendre visibles les malades atteints d'EM Encéphalomyélite myalgique

Samedi 30 septembre, malades, familles, sympathisants étaient présents place Hoche à Rennes, pour témoigner, informer et rendre visible l'encéphalomyélite myalgique (EM), une maladie chronique particulièrement invalidante.

Pour susciter l'attention des passants, de nombreuses chaussures étaient alignées, symbolisant les personnes ne pouvant se déplacer.

L'EM, reconnue par l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) depuis 1969, a beau toucher plusieurs dizaines de milliers de personnes en France, elle reste cependant mal connue. Elle apparaît souvent brutalement après une infection et se caractérise par un épuisement général du corps... dans sa forme sévère, les malades vivent alités 23h/24 et développent un grand nombre de symptômes.

Elle ne bénéficie d'aucune prise en charge médicale adaptée, il n'existe d'ailleurs pas de formation pour les professionnels de santé français, ni de directives officielles.



**À noter** que de nombreuses personnes atteintes de COVID long développent l'EM, ce qui pourrait faire avancer la recherche.

Pour en savoir plus : <https://millionsmissing.fr/>

Témoignage sur Facebook :

[https://m.facebook.com/story.php?](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=642521598005168&id=100067419996509&sfnsn=scwspmo)

[story\\_fbid=642521598005168&id=100067419996509&sfnsn=scwspmo](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=642521598005168&id=100067419996509&sfnsn=scwspmo)

## Compte rendu d'activité du Conseil APF de Département (CAPFD)

Le représentant départemental Patrick AUBRY et sa suppléante Stéphanie Collet ont toujours eu à coeur d'animer le CAPFD. Ils ont reçu le soutien de Marie Christine Dale qui a remplacé Cécile pendant son congé de maternité. Maintenant Cécile est de retour. Nous lui disons combien nous sommes contents de la revoir parmi nous et nous lui souhaitons bon courage pour sa reprise de travail.

Chaque mois les élus du CAPFD se sont retrouvés en réunion avec un ordre du jour à traiter. Une petite nouveauté cette année : nous avons invité des adhérents à venir découvrir le conseil départemental et, pourquoi pas, se présenter aux élections pour le renouvellement du CAPFD : « en route pour 2024 ! ».

Les élus n'ont pas manqué, pendant leur mandat, de dynamisme. Ils ont assuré leurs représentations et participé aux actions militantes que porte notre mouvement APF France handicap. C'est ce qui s'est passé, en particulier, pour la mobilisation appelée « au pied du mur » et aussi pour la consultation auprès des adhérents sur le nouveau projet associatif avant qu'il ne soit voté au congrès de Reims en juin dernier.

Ce travail va se poursuivre dans le département quand nous choisirons les priorités du plan d'action pour notre Délégation pour les années à venir.

Avec tous les acteurs d'APF France handicap, c'est la nouvelle page que nous allons écrire ensemble. De son côté, la représentante suppléante a lancé les bases d'un travail territorial dans le domaine

de l'accessibilité pour aider les référents à mener à bien leurs représentations, échanger, se soutenir et gagner en compétences ensemble.

Toute l'année nous avons été portés par l'événement que constitue le 90ème anniversaire de notre association et auquel l'équipe de notre journal Handizou a consacré un numéro spécial.

Nous avons également été nombreux à nous mobiliser, avec nos amis du Morbihan, pour participer au congrès de Reims.

Enfin, nous n'avons pas manqué de célébrer le départ en retraite de notre assistante territoriale, Catherine Poulain, au bout de plus de 40 ans de loyaux services à la Délégation. Pour lui succéder, nous avons eu le plaisir d'accueillir Déborah qui assure son remplacement avec disponibilité et gentillesse.

## APF France handicap a un nouveau projet associatif

Après un long processus de concertation, l'assemblée générale d'APF France handicap a adopté son projet pour les années 2024-2028 "DROIT DEVANT, DROITS D'AVENIR"



Ce projet s'articule autour de 3 grands axes :

**- La défense des libertés et des droits des personnes**

- lutter contre le non-respect des droits et la discrimination,
- faciliter l'accès aux droits (conseil, accompagnement, information, défense juridique),

→ respecter la liberté de choix des personnes en situation de handicap ; accompagner les personnes dans leurs choix de vie ; construire des réponses individualisées.

**- L'action pour une société juste, solidaire et durable : tolérante et ouverte aux différences.**

→ APF France handicap dans une réflexion et une action sur les enjeux de société : organiser rencontres, échanges et alliance avec les acteurs de la société,

→ construire avec d'autres acteurs un environnement accessible à tous (bâtiment, industries, services publics, autres services),

→ lutter contre les préjugés sur le handicap : favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap ; défendre le droit à l'école ; sensibiliser au handicap.

## APF France handicap a un nouveau projet associatif

### - La réinvention de notre association.

- fédérer la communauté APF France handicap par une attention particulière à l'accueil, par une mobilisation pour attirer adhérents et bénévoles (les jeunes en particulier), développer une communication active vers le « grand public »,
- accompagner les salariés : adaptation des pratiques, formation, reconnaissance des compétences, de l'implication et des aspirations des salariés,
- transformer l'offre de service et construire des réponses individualisées et diversifiées pour que les personnes en situation de handicap réalisent leur-

- propres choix de vie autodétermination, autonomie et pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap,
- croiser les savoirs des personnes et l'expertise des professionnels,
- développer l'accompagnement dans le domaine de la vie privée en respectant les aspirations des personnes en s'appuyant sur une démarche éthique (parentalité, vie affective et sexuelle,



Projet associatif 2024 – 2028  
DROIT DEVANT, DROITS D'AVENIR  
Soyons le changement !



## Un nouveau projet d'action départemental

Le projet associatif d'APF France handicap doit maintenant se décliner localement. Dans chaque département, les Délégations en lien avec les établissements et les services vont définir les axes prioritaires qui serviront de guide pour leur action au cours des années à venir.

En Ille-et-Vilaine, le travail de réflexion a occupé une bonne partie des échanges qui ont eu lieu depuis septembre dans les groupes relais et à la Délégation. Le travail de synthèse a démarré et se poursuivra au cours du premier trimestre 2024.

Sans préjuger du contenu du document final, on peut déjà faire la liste des sujets qui ont recueilli le plus grand nombre de remarques dans les différents groupes.

**A commencer par la défense et la mise en œuvre des droits** des personnes. Les textes législatifs existent mais ils sont trop souvent ignorés ; la France signe les conventions internationales mais ne les applique pas. De quels leviers disposons-nous pour faire évoluer cette situation ? Le logement, le transport, l'accès aux établissements recevant du public, l'accès au soin : la liste est longue des situations où les personnes en situation de handicap voient leurs droits bafoués. Les obstacles sont trop nombreux : démarches administratives complexes, absence d'interlocuteur au sein des organismes publics ; même les travailleurs sociaux qui accompagnent les personnes en situation de handicap tombent trop souvent sur un mur. Est-ce que la Délégation pourrait être le lieu où seraient centralisées toutes ces difficultés ? Est-ce que ce n'est pas dans les compétences d'APF France handicap de faire valoir

son expertise pour être associée dès l'origine aux projets qui ont un impact sur l'inclusion de tous les citoyens. Les personnes en situation de handicap disposent d'une expertise d'usage à laquelle il faut avoir recours pour mettre en accessibilité biens communs et services fondamentaux.

**L'autre thème longuement débattu est celui de la lutte contre les préjugés sur le handicap** ; pour cela il faut maintenir et renforcer le travail déjà accompli, par exemple dans les séances de sensibilisation. Et dans le même temps affirmer qu'il faut permettre à toutes les personnes en situation de handicap de réaliser leurs propres choix de vie : un choix libre et éclairé grâce à l'accompagnement dont elles ont besoin. En particulier, APF France handicap doit développer les solutions d'accueil qui permettent un meilleur accès à la vie autonome (Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie –APEA– et habitats inclusifs)

**Le troisième axe cité de façon majoritaire est le travail sur les coopérations.** Coordination à l'intérieur du mouvement, développement des échanges et des moments conviviaux. Création de points de rapprochement, d'espace de rencontre avec les établissements et les services, à commencer par exemple par la création de groupes de travail pour la mise en œuvre et l'évolution du projet associatif. Ouverture sur l'extérieur en impliquant APF France handicap dans les grands enjeux de société (participation par exemple à des tables rondes thématiques).

## Campagne Urgence aide humaine et vie à domicile : déploiement Bretagne

Depuis plusieurs mois, APF France handicap et AFM-Téléthon se mobilisent face à la crise majeure de l'aide à domicile qui s'amplifie et touche de plus en plus durement le quotidien des personnes en situation de handicap et leurs proches. Par conséquent, l'association a engagé une saisine de la Défenseure des droits qui a été estimée recevable et de nombreuses alertes ont été lancées auprès de différents médias nationaux.

Cette première étape ayant été réalisée, la deuxième consistera à recueillir des témoignages sur les expériences vécues par les adhérent-es de l'association et, ainsi, disposer d'arguments concrets issus de leurs récits de vie. Cela permettra d'appuyer cette démarche qui a vocation à reconfigurer entièrement le secteur des aides à domicile afin que l'offre de service s'adapte aux besoins réels et que chacun-e bénéficie d'un maintien à domicile dans de bonnes conditions.

Une action de terrain, en direction des parlementaires, députés et sénateurs, est également en cours de mise en place. L'idée est de faire prendre conscience aux élus de nos circonscriptions de la gravité de la situation et des impacts majeurs des difficultés rencontrées dans le recours aux aides humaines à domicile via l'organisation de visites à domicile.

Il n'existe pas de petits problèmes ou des expériences à minimiser. Vos expériences et vos difficultés sont toutes des conséquences des problématiques du secteur des aides à domicile.



Aucune d'elles ne devrait avoir sa place dans notre société.

Aussi, si des personnes sont intéressées pour participer à cette action, que ce soit

- pour témoigner, ou
- pour accueillir un parlementaire à domicile
- ou les deux,

n'hésitez pas à en faire part à Charles Meur à la Délégation

## Vie à domicile : la mobilisation continue.

Le groupe Service à la Personne (SAP) du Collectif Handicaps 35 a rencontré le 21 septembre dernier les services du département (Madame Collin) et de l'Agence Régionale de Santé (Madame Huon) pour échanger sur le projet d'un pôle de remplacement.

Il s'agit d'imaginer un dispositif d'astreinte pour la nuit. Une extension de ce système pourrait

également être imaginée pour les imprévus et les urgences en journée. La date de la mise en place de cette réponse spécifique n'est pas encore décidée. Elle sera précédée d'une période d'expérimentation

qui sera inscrite au schéma départemental autonomie du Conseil départemental.

La prochaine étape, en 2024, consistera en une rencontre avec les partenaires (service d'aide à domicile) où seront présentés le projet, son fonctionnement et le territoire sur lequel il sera expérimenté.

2024 sera aussi l'année de la relance des réunions du groupe SAP où il est important que les participants se mobilisent en nombre.

Patrick Aubry et Richard Fernandez,  
référents du groupe SAP





## Activité des Groupes Relais

Les réunions mensuelles, en cette fin d'année 2023, avaient un ordre du jour plutôt chargé :

- ⇒ Préparation des axes prioritaires du plan d'action départemental : voir la page consacrée au projet associatif.
- ⇒ Campagne « urgence aide humaine » : voir la page consacrée à l'aide humaine et à la vie à domicile.
- ⇒ Constitution par APF France handicap d'un groupe de travail régional au sujet des transports assurés par « Breizh Go » (transports en car, en train, liaisons maritimes). Par exemple, dans un groupe relais, on a soulevé la question du nombre de places adaptées dans les cars et de la formation des personnels pour assurer la sécurisation des personnes. Si vous souhaitez rendre compte de vos expériences, de vos besoins, de vos attentes, et si vous voulez intégrer ce groupe de travail, faites-vous connaître auprès de Charles Meur à la Délégation.
- ⇒ Renouvellement des conseils APF France handicap de département (CAPFD) : informations sur son fonctionnement et ses principes et dépôt des candidatures (avant le 9 février 2024). Les personnes qui veulent plus d'informations peuvent contacter la Délégation.

Outre ces sujets concernant l'ensemble du mouvement départemental, les groupes Relais ont avancé sur des projets développés localement :

- À Redon, finalisation de micros-trottoirs pouvant constituer des supports d'interventions intéressants lors des opérations de sensibilisation.

A voir sur You Tube

<https://www.youtube.com/watch?v=IFS-v-mn1xl>

<https://www.youtube.com/watch?v=KJhLY3Khcn8>

<https://www.youtube.com/watch?v=QzzjGdQWJBc>

<https://www.youtube.com/watch?v=FKBMOhuJtIA>



- À Fougères, le Groupe Relais souhaite remédier aux difficultés pour accéder aux commerces de proximité. Il travaille donc à la mise en place d'une action de sensibilisation en partenariat avec la chambre de commerce et avec la direction des services techniques.



- À Saint-Malo, le Groupe Relais travaille à construire des ponts avec les autres associations œuvrant dans le domaine du handicap. Un premier temps d'échange avec « Simon de Cyrène » a permis de dégager certaines préoccupations communes :

- rupture de l'isolement,
- transports urbains,
- manque d'activités de loisirs,
- organisation d'un événement convivial sur l'espace public pour faire connaître les associations.



## « Visions du monde » à Rennes

Les photographies « *Visions du monde* » réalisées par APF France handicap en coopération avec l'association *Révéléateur* ont été accueillies du 10 au 26 octobre à l'Établissement Public Intégré (EPI) des Longs Champs à Rennes. Ce lieu réunit tout un ensemble de services, majoritairement éducatifs : crèche, école maternelle, activités sportives, accueil jeunesse, bibliothèque... C'est donc un lieu très intéressant : espace de proximité qui permet de toucher un public jeune.

L'ouverture de l'exposition a eu lieu le mardi 10 octobre. A cette occasion, l'équipe réalisatrice a pu aborder auprès de la population du quartier les enjeux et les principes sur lesquels se sont appuyées ces « *Visions du monde* ».

Ce temps fort a permis de recevoir l'élue de quartier Cécile Papillon ainsi que Jean-François Monnier, l'adjoint délégué au Handicap de la ville de Rennes auprès desquels ce projet a eu un écho important. Qui sait, peut-être que ceux-ci proposeront d'autres idées de lieux d'exposition?



Après l'EPI, l'exposition a été accueillie au 4Bis (Centre d'Information Jeunesse, cours des Alliés à Rennes) du 8 novembre au 2 décembre. Elle s'est terminée par un temps de discussions qui a réuni une quinzaine de personnes environ et a été animé par Charlotte Lamamy, Jean-Charles Ropert et Natacha Maes. L'idée de ce temps d'échange était d'inviter les personnes, ayant vu l'exposition, à venir discuter de certaines photographies qui les auraient interpellées et d'apporter des éclairages sur les motivations et les approches de ce projet. Cette rencontre a été un véritable temps fort où, tous ensemble, nous nous

sommes interrogés sur la place du handicap dans notre société, sur la notion d'inclusion, d'identité, de potentiel et beaucoup d'autres choses encore

**L'exposition continue à tourner sur différents sites** : en décembre, c'était à la Maison de Quartier de Villejean, par la suite, ce sera :

- du 08 au 26.01.2024 : Délégation APF France handicap du 56 dans le cadre de l'ouverture de la ludothèque.
- du 01.02 au 01.03.2024 : Pôle Associatif de la Marbaudais (PAM) – Rennes.
- du 09.03 au 30.03.2024 : Hôtel Dieu – Rennes / Vernissage le 09.03 à 18H30.
- du 20.09.2024 au 13.10.2024 : Le 4ème lieu La Passerelle Saint Malo.

**Ne manquez pas cette exposition quand elle passera près de chez vous.**



## Grands prix STAR- Les initiatives solidaires 2023 APF France handicap 35 récompensée

Le mercredi 29 novembre, la STAR (bus et métro de Rennes), Handistar (transports adaptés sur l'agglomération rennaise) et la SNCF se sont retrouvés au centre Alma à Rennes pour attribuer les prix de cette 7ème édition. Les projets ne manquaient pas : ils étaient au nombre de 10 à candidater.

Le jury en a retenu 5.

Le grand prix a été décerné à l'association ASSOMATHI dont le projet est de créer une maison pour accueillir de jeunes adultes autistes.

Pour sa première participation, APF France handicap a relevé le défi en présentant l'activité « vélo couché » et, à notre grande surprise, le prix « Handistar-Kéolis 22 » nous a été remis.

Un chèque de 500 euros permettra à APF France

handicap de commencer à économiser pour acheter un nouveau vélo (coût total 8 000 €). De plus, la directrice de Handistar a proposé de publier, en lien avec Rennes Métropole, un reportage concernant cette activité.

Stéphanie Piron a exprimé sa satisfaction et a remercié les organisateurs. Ce financement nous fait chaud au cœur et nous encourage à faire perdurer cette activité à la Délégation pour que de belles balades émerveillent les adhérents qui en profitent.



## Beau succès pour la braderie d'APF France handicap du 15 octobre 2023

La Délégation 35 a pleinement réussi sa nouvelle édition de la braderie organisée à la halle Martenot de Rennes le 15 octobre, avec une recette de 11 912,12 euros. Dès la première heure d'ouverture, les chalandes se sont pressés pour quelques achats et il y avait du choix. Des centaines d'objets ont été mis en vente à petits prix avec huit stands pris d'assaut par les chineurs. Il y en avait pour tous les goûts : friperie, vaisselle, livres, cuir et chaussures, jouets, rétro, bijoux, cadres.

Les gens qui viennent ici sont souvent des habitués et aiment à chiner. Ils connaissent et reconnaissent les bénévoles, une vraie valorisation de l'engagement de **ceux-ci** pour la défense des personnes en situation de handicap. Cet argent permettra à la

Délégation de continuer à financer ses activités de rupture de l'isolement, de sensibilisation, de revendication, de défense des droits des personnes en situation de handicap et de faire vivre notre nouveau projet associatif 2024-2028:



*Droit devant, Droits d'avenir*

*– Soyons le changement !*

**Un grand merci à chacun d'entre vous pour votre mobilisation et votre engagement.**

## 1 210 € de la Chorale Mille et Une Notes au profit d'APF France handicap 35

Le public et le succès étaient au rendez-vous des deux concerts annuels de la Chorale 1001 Notes, à Breteil le 23 juin et Vezin-le-Coquet le 24 juin, donnés au profit d'APF France handicap. Au cours des soirées, Daniel Morin a pu présenter les objectifs et réalisations de notre association. Les collectes organisées ont permis de récolter la somme de 1 210 €.



**Merci aux choristes pour le soutien financier et les opportunités de sensibilisation à la cause du handicap.**

## À lire.....



### Pour l'amour des étoiles

Infographiste designer paralysé des jambes, le jeune Subaru Miyazawa adore contempler les étoiles en photographie. Quand on lui propose de réaliser la brochure d'une présentation du photographe Togo Amase, il se retrouve au plané-

tarium aux côtés de son idole... et c'est le début d'une belle histoire entre les deux jeunes hommes.

Cette histoire sentimentale, toute en délicatesse, sans tabous ni préjugés, est proposée dans un manga boy's love par Bisco Kida en deux tomes.

**Après avoir regardé le ciel étoilé - Bisco Kida, - Éditions Delcourt - Collection Moonlight, - 8,50€ en librairies ou 4,99€ en numérique**



### L'inconnue

Professeure de français à Rennes, Alizée Lacroix a vu sa vie bouleversée lorsqu'en juin 2020, on lui annonce qu'elle est atteinte de sclérose en plaques. Au départ, elle se pensait juste fatiguée.

Elle retrace, dans ce roman-témoignage « l'inconnue », le tsunami qu'elle a traversé

à ce moment-là, les maladroites du corps médical et de son entourage. Elle y parle de ses symptômes, mais aussi de dépression... pas facile, alors qu'elle n'a pas encore 30 ans, d'entendre parler de reconversion et d'invalidité !

Ce livre est aussi pour elle une façon de décrire comment se relever de cette expérience pour en faire une force.

**L'inconnue - Alizée Lacroix - Éditions Spine||e - 18 €**



### Patiente

Dans un récit illustré de ses propres dessins, intitulé "Patiente", Violaine Vim relate sa vie avec un sévère syndrome de Guillain-Barré.

Lors d'une interview (en septembre 2023), elle répond à des questions sur son ouvrage.

Elle explique les raisons qui l'ont conduite à faire ce livre illustré, d'abord

pour son fils auprès duquel elle a été longtemps absente en raison de ce syndrome de Guillain-Barré et aussi pour sensibiliser le public au handicap et à cette pathologie. Après des centaines de croquis et de dessins réalisés de manière très simple pour raconter ce qui s'était passé, elle a publié son ouvrage. dont le titre est "Patiente".

A travers ces dessins réalisés à la main ou sur ordinateur, elle raconte son vécu douloureux physiquement et moralement lors de son hospitalisation de 3 mois en service de réanimation, la progression de son état puis son transfert ensuite au centre de rééducation où elle a retrouvé espoir. Elle dit sa gratitude envers le personnel soignant (infirmières et aide soignantes) et de rééducation (ses kinés notamment).

Elle a besoin de parler du handicap, même si son handicap a régressé, qu'il est devenu relatif par rapport à d'autres handicaps. Elle dit rester fatigable, se sentir assez isolée dans sa situation, entre la population des valides et celle des personnes ayant un handicap important.

Elle s'est découverte des ressources insoupçonnées pour rebondir et repartir de l'avant, a retrouvé l'amour après avoir quitté son ex conjoint et elle dit avoir récupéré des relations fortes avec son fils.

**Livre "Patiente" par Violaine Vim (éditions Amphora) 21,50 €**

## À écouter .....

### Un podcast pour mieux comprendre les "dys"

Dyslexiques, dyscalculiques, dysorthographiques... Ces handicaps invisibles touchent plus de 400 000 enfants en France. Plus d'une personne sur 10 en est atteinte.

En quatre épisodes, le podcast « *Une vie de Dys* » décortique les conséquences des difficultés à lire, écrire, calculer, mémoriser.... On y entend des personnes dys, des enseignants, des représentants associatifs et, bien sûr, des orthophonistes, professionnels indispensables pour établir le diagnostic et pour accompagner les « Dys ».

Le documentaire pointe la difficulté d'accéder aux soins. Il démontre également que la façon dont sont conçus les apprentissages en France, très liés à l'écrit, handicape ces enfants. À force de passer pour des cancre, ils perdent confiance en eux et toute estime de soi.



Mais il montre aussi les qualités dont font preuve ces Dys : persévérance malgré des résultats scolaires décevants, importante créativité pour compenser les difficultés, *souplesse générale et capacité de transgression, sans laquelle «il n'y a pas de progrès» souligne l'écrivain Pierre Lemaitre.* (<https://podcast.ausha.co/sur-le-metier/hors-serie-une-vie-de-dys-episode-1-les-dys-des-champions-du-contournement>)

## SPORTS à suivre .....

### Mathieu Bosredon, en route pour ses rêves

Mathieu Boisredon est n°1 mondial de handbike. Cette discipline destinée aux cyclistes en fauteuil roulant permet, par la seule énergie des bras, de propulser un vélo à une vitesse qui peut aller jusqu'à 80km/h en descente.

Mathieu est doté d'une force et d'une technique prodigieuses et d'un mental d'acier. Ce qui lui a permis de se hisser au sommet de sa discipline et aussi d'y rester.

En fauteuil depuis l'âge de 4 ans, ce corrézien aime tout ce qui roule, vole et procure des sensations fortes. Quand son père lui offre ce fauteuil handbike, Mathieu le considère comme son double mécanique, un gage d'indépendance et de liberté, instrument de plaisir. Sa première sélection en équipe de France remonte à ses 20 ans. Il remporte sa 1ère victoire en Coupe du monde en 2015 ce qui



lui ouvre les portes d'une première sélection pour les Jeux de Rio en 2016. Mais il finit 4ème et, forcé-

ment, il est déçu. Multiple champion de France, vainqueur de nombreuses courses internationales, Mathieu ne court pourtant pas après les titres. Il recherche juste une constante amélioration de ses performances. « *Je me demande toujours quel peut être le maximum de mes capacités.*

*Quand j'arrive à trouver cela, je suis heureux. La 1ère fois que j'ai réussi à battre le champion paralympique, une icône de ma discipline, je faisais un contre la montre lambda et n'avais aucune idée que j'avais gagné. Lorsqu'on me l'a annoncé, j'ai compris que tout était possible ».*

Mathieu Bosredon ne s'interdit ainsi aucun rêve... comme celui de décrocher une médaille à Paris en 2024 devant son public. La quête d'une vie.

## Coupe du monde de foot fauteuil : La France en or !

L'équipe de France était au Sydney Olympic Park en Australie du 15 au 21 octobre 2023 pour y disputer la Coupe du monde de la FIFA (Fédération Internationale de Foot Fauteuil).

Parmi les joueurs, félicitons-nous d'avoir 2 représentants bretons :

Aurélien Fillatre (19 ans)



**Aurélien** témoigne : « *C'était ma première compétition officielle et j'avais un peu de stress, mais nous sommes des sportifs de haut niveau et j'ai pu gérer ces moments-là. J'ai eu plus de messages d'encouragement que pour mon anniversaire. On avait un groupe soudé, mais il a fallu s'adapter au décalage horaire. C'est un séjour qui restera gravé dans nos têtes. Je constate que les gens s'intéressent de plus en plus au handicap et on a vraiment envie de montrer ce que l'on sait faire. Soulever la Coupe du monde était un moment magnifique. Je ne rêvais pas, c'était la véritable Coupe du monde. »*

et Tristan Le Beller (22 ans),



**Tristan** témoigne également : « *C'est superbe de remporter une coupe du monde. Mais pour moi, c'est ma deuxième. On a bien contrôlé la pression, malgré les difficultés de langues étrangères. On allait vraiment en Australie pour remporter cette coupe et le but était de gagner nos onze matches. Le staff avait mis en place des stratégies différentes en fonction des adversaires et ça a marché. On gagne la plus grosse compétition qui existe au monde et on est les huit meilleurs joueurs du monde pendant quatre ans. »*

tous deux licenciés de Din'handisport à Dinan.

### Ils l'ont fait !

Une deuxième étoile pour les Bleus Handisport. L'équipe de France de foot fauteuil électrique s'est imposée le 20 octobre 2023 en finale de la Coupe du monde face à l'Angleterre (2-1) au terme d'une séance de tirs au but palpitante. Elle conserve ainsi son titre mondial. Une première étoile pour Aurélien et une deuxième pour Tristan.

Et excusez-nous du peu, en 2017 l'équipe de France avait éliminé les Etats-Unis (4-2) en finale face aux doubles champions du monde. Après le titre européen obtenu en 2014, les Bleus entrent définitivement dans l'histoire du foot fauteuil électrique.



**Vive les Bleus !**

## APF France handicap lance une alerte pour les Jeux Olympiques de Paris

L'association a écrit au président de la République réclamant l'ouverture d'un groupe de travail pour se pencher sur la question du transport aérien pour les personnes en situation de handicap.



Elle souligne les remontées de graves dysfonctionnements : l'accueil, l'accompagnement, la prise en charge des matériels roulants et tout le chaînage des prestations apportées aux personnes lors des départs, des arrivées et plus encore lors des transits sont parfois catastrophiques.

L'association se montre très inquiète concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap lors des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

Elle demande à ce que le règlement européen concernant les droits en matière de transport aérien soit appliqué. Elle se propose même de mobiliser ses bénévoles pour aider à l'aboutissement d'actions concrètes.



**Pascale Ribes**, présidente de l'association, écrit « *Nous nous proposons d'être des acteurs engagés dans ce groupe de travail, voire animateurs si vous le pensez opportun et de mobiliser, en appui, nos experts sur le dossier de l'aviation civile directement engagés dans ce domaine qu'ils connaissent* ».

**Augustin de Romanet**, président du groupe ADP (anciennement Aéroport De Paris) s'est exprimé rapidement à ce sujet : « *Nous avons décidé de créer un comité consultatif des parties prenantes pour les Jeux Paralympiques, nous allons réunir tous les acteurs une fois par mois* ».

APF France handicap avait déjà alerté sur le manque d'accessibilité de la capitale et les difficultés engendrées par l'accueil des 350 000 personnes en situation de handicap qui sont attendues lors des Jeux Olympiques et Paralympiques.

**Marie-Amélie Le Fur**, présidente du Comité Paralympique et Sportif Français a déclaré : « *Il y a vraiment un enjeu de mettre l'ensemble des parties prenantes autour de la table et de voir comment nous pouvons mettre en place des solutions adaptées. Ça va passer par un dimensionnement du réseau de bus, la mise à disposition de navettes pour les spectateurs munis d'un billet personne en situation de handicap, la mise en place de parkings à proximité des sites. L'idée, c'est de pallier des lignes de transport, qui étaient prévues, mais qui ne seront pas livrées à temps.*

*Nous devons voir comment on peut mettre en place des solutions alternatives*».

**2024**  
Jours restants avant  
les Jeux Olympiques  
de Paris !

**4000**  
athlètes en situation  
de handicap seront  
représentés.

APF France handicap

La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton  
35700 Rennes.
- N° tél : 02.99.84.26.66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



## Lignes

C5

10

Arrêt de bus Jeanne d'Arc

## STATION DE NETTOYAGE

Un fauteuil roulant propre pour tous !



Gratuit pour tous moyennant l'adhésion à notre association

Sur Rendez-vous les Lundis et Mardis après-midi



Délégation d'Ille-et-Vilaine  
40 rue Danton, 35700 - RENNES  
02.99.84.26.66 - dd.35@apf.asso.fr

## DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter notre équipe locale legs et donations, sans engagement de votre part et en toute confidentialité. Appelez la Délégation 40, rue Danton à Rennes  
Tél : 02 99 84 26 66

ou consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

## NUMEROS UTILES :

### La plate-forme Handi-Droits

Posez vos questions sur vos droits ou sur vos démarches !

Tél : 02 99 84 26 66

mail: dd.35@apf.asso.fr

Des parents d'enfant en situation de handicap\* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 800 766**

Le lundi de 9 h à 11 h  
Le mardi de 9 h à 12 h  
Le mercredi de 20 h à 22 h  
Le jeudi de 14 h à 16 h  
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 500 597**  
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 854 976**  
Écoute SEP

\* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

## En soutenant APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes de ne plus être seules face au handicap

### BULLETIN D'ADHÉSION

**OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :**

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

<input type="checkbox"/>	Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €	DON 14	€
OU	<input type="checkbox"/> Cotisation familiale* : <input type="checkbox"/> 2 personnes (40 €) <input type="checkbox"/> 3 personnes (45 €) <input type="checkbox"/> 4 personnes (60 €) <input type="checkbox"/> 5 personnes (75 €) <input type="checkbox"/> 6 personnes (90 €)	DON 14	€
OU	<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> cotisation à l'APF pour les 18/26 ans	OR 14	0 €
ET	<input type="checkbox"/> Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)	AFM 14	€
ET/OU	<input type="checkbox"/> J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de :		€
<b>TOTAL de mon règlement :</b>			€

**OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !**

NOM .....  
PRENOM .....  
ADRESSE .....  
CODE POSTAL .....  
VILLE .....  
DATE DE NAISSANCE .....

Ci-joint un chèque postal ou bancaire de : ..... € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :

APF Délégation d'ILLE et VILAINE  
40, Rue DANTON  
35700 RENNES